

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

L'ASSEMBLEE DE DIMANCHE DERNIER

Ayant été victimes d'attaques qu'ils croyaient injustes et surtout déplacées, les personnes qui avaient contribué à faire passer la loi mettant notre ville sur le pied des autres villes de la province, en l'autorisant à taxer les communautés religieuses pour certaines fins, quand il y aura nécessité de le faire, ont convoqué les contribuables en assemblée, à seule fin de leur donner des explications sur leur conduite.

Dès une heure, la salle était absolument comble. M. Désiré Du Maine a été choisi comme président, puis M. le maire Morin a pris la parole. Il nous fait peine de ne pouvoir publier son discours en entier. Le manque d'espace nous force de n'en publier qu'un pâle résumé.

M. Morin commence par déclarer que cette assemblée n'a pas été convoquée pour répondre aux attaques et aux accusations auxquelles le conseil est en butte, à cause de sa charte, ni pour les rendre, mais qu'elle l'a été pour exposer la situation sous son vrai jour et permettre à la population de porter un jugement.

Après avoir cité le texte de loi, il soumet que la clause qui a suscité le litige devait être incorporée dans la charte de la cité de Saint-Hyacinthe, parce que, il est de droit commun que les propriétés religieuses doivent contribuer aux travaux d'amélioration locale; que c'est la pratique dans toutes les campagnes, parce que c'est la loi qui régit la presque totalité des municipalités de cités et de villes de la province; parce que St-Hyacinthe, à cause de sa position financière, de la nécessité où elle se trouve d'exécuter de nouveaux travaux, avait plus de raison que toute autre municipalité de demander ces pouvoirs.

Il déclare que sous de telles circonstances le conseil ne pouvait prendre la responsabilité de priver la population de ces droits dont jouissent toutes les cités et villes de la province.

Il ajoute que cette disposition ne permettra pas au conseil de pressurer les établissements religieux, et que si c'était le cas, il serait le premier à combattre l'administration qui en abuserait.

Il fait l'éloge de nos maisons d'éducation dont la population de Saint-Hyacinthe s'enorgueillit à juste titre.

Il termine en disant que personne n'a d'intérêt à susciter des inimitiés, des rancunes et des haines, que le conseil de ville doit user de ses pouvoirs de manière à satisfaire les intérêts de la population et à ne pas blesser ceux des établissements religieux.

Il déclare que s'il s'en trouve qui ne peuvent payer leur quote part des travaux d'amélioration locale, le conseil peut leur accorder des subventions, et il fait appel à la bonne volonté de toutes les parties intéressées pour en arriver à une entente satisfaisante.

M. le Président a ensuite invité M. Fontaine, avocat, C. R., à adresser la parole.

Après un exorde des plus sérieux et des plus sobres, M. Fontaine est entré dans le vif de la question.

Il y a nécessité, dit-il, de faire des travaux permanents que nous n'étions pas capables de faire, n'ayant jusque'ici que le pouvoir de taxer qu'à 75 cts dans le cent piastres. Nous avons demandé le pouvoir de porter cette taxe jusqu'à \$2 dans le cent piastres. Demander ce pouvoir ne veut pas dire la taxe elle-même.

Si le conseil a songé à demander le même privilège que les autres corporations de cités et de villes, c'est qu'il lui fallait donner des garanties. Lors même que les communautés religieuses nous disent qu'elles sont prêtes à contribuer dans une mesure raisonnable à la chose publique, vous devez comprendre que ce n'est pas sur une telle volonté exprimée qu'un conseil peut aller rencontrer une institution financière et lui dire: "la taxe ne porte que sur les trois cinquièmes des immeubles de la cité, mais telle et telle corporation religieuse se déclare prête à contribuer." Cela ne prendrait pas et ne saurait prendre. Ce qu'il faut à ces financiers, ce sont des garanties, garanties que nous ne pouvons leur donner qu'en imposant la taxe. C'est d'ailleurs de droit commun. Dès l'an dernier l'orateur causait de cette taxe avec le greffier de la cité, comme étant une nécessité, et s'il faut en prendre la responsabilité, il est prêt à la prendre, puisque sa manière de voir a été adoptée par la majorité du conseil, par la Législature de Québec et par le Conseil Législatif.

A ce moment, M. Fontaine dépose sur la table du président la liste des cités et villes qui ont demandé et obtenu le même privilège que celui demandé par St-Hyacinthe, afin qu'on ne puisse pas dire que les orateurs d'aujourd'hui ne disent par la vérité.

Certain petit journal a dit qu'à St-Hyacinthe on taxait les religieux. Nous ne taxons encore personne; mais si la nécessité nous force à taxer quelqu'un, ce ne sera pas les religieux personnellement, mais les corporations dont ils font partie, ce qui fait toute la différence du monde. Ces corporations, au su de tout le monde sont riches, opulentes même, et personne ne peut croire que c'est avec des déficits qu'elles acquièrent des propriétés et prêtent de l'argent.

L'orateur déplore tout le bruit et le travail malsain que l'on fait à St-Hyacinthe à l'heure qu'il est. Il ne fait pas appel aux idées malsaines, mais il parle consciencieusement comme contribuable, comme échevin et comme avocat qui connaît quelque chose en matières municipales auxquelles il est mêlé depuis 26 ans.

Si, à l'avenir, un conseil mal inspiré usait d'arbitraire, pour évaluer les propriétés des communautés religieuses à un taux trop élevé, ces dernières ont le même remède qu'a eu l'Hon. Sénateur Dessaulles, c'est-à-dire de s'adresser aux tribunaux pour faire redresser les torts.

Si la nécessité d'imposer la taxe se présente, nous l'imposerons, non pas avec plaisir, mais parce que c'est un devoir public.

Au fond, c'est une question de taxe de propriété. Il ne s'agit ni de religion ni du Bon Dieu, ni de taxer l'un ou l'autre. Il semble raisonnable que ces propriétés qui ont bénéficié d'exemption pendant 75 ans, grâce à ce que je pourrais appeler un tour de loi, contribuent maintenant pour quelque peu dans la chose publique.

M. L.-J. Gauthier, député au Fédéral, fut l'orateur suivant. Il dit que c'est sans aucune hésitation qu'il est venu prendre part à la réunion d'aujourd'hui.

On va peut-être dire que le député fédéral aurait dû se désintéresser d'une question qui, après tout, ne le regarde pas; et, que, dans son intérêt personnel, il aurait mieux fait de ne pas venir ici. Je vous dirai tout à l'heure, pourquoi je suis venu.

C'était mon devoir de venir appuyer ceux qui ont eu le courage de faire ce qu'ils ont fait.

Il y a une différence entre ceux qui font leur devoir et ceux qui les insultent; entre ceux qui viennent rendre compte de leur conduite, et qui, sous le coup d'une provocation persistente et injurieuse, trouvent assez d'énergie pour ne pas répondre avec le ton dans lequel on les a attaqués. C'est un élément qui devrait s'adresser à l'esprit des contribuables et leur faire voir la différence entre ceux qui font quelque chose et ceux qui passent leur temps à insulter tout le monde.

Je n'ai pas le plaisir de connaître M. Fontaine, parce que je ne l'ai pas encore rencontré, mais j'espère qu'avant de sortir de cette enceinte, il me permettra d'aller lui serrer la main et de lui dire toute l'admiration que j'ai pour lui.

Voilà un homme contre qui on a essayé d'ameuter la population; voilà un homme que nos ennemis ont voulu non seulement trainer dans la boue du chemin, en le représentant comme un renégat, comme un homme sans foi, sans loi et sans principes; mais ils ont voulu qu'il ait toutes les avanies et qu'il soit couvert de tout le mépris possible. Pour cela on a employé tous les moyens; mais ce n'était pas suffisant. Il a fallu descendre jusque dans son cœur, où il garde le souvenir de celui qui lui a donné le jour, pour essayer de ressasser de vieilles rancunes contre un homme pour qui M. Fontaine ne doit pas porter les responsabilités. Si ces gens là avaient eu le cœur d'un chrétien, ils se seraient battus comme des hommes, sans descendre jusque dans les cimetières pour ramasser les os et s'en faire des arguments.

J'aime mieux être avec ceux là que d'être avec les autres. J'aime mieux me battre avec ceux qui combattent à figure découverte, qu'avec ceux qui écoulent leur prose menteuse sous le voile de l'anonymat. J'aime mieux ça.

Le principe est-il bon, oui ou non, c'est la question. L'application n'a pas eu lieu. Peut-on s'en plaindre d'une application qui n'a pas été faite? De quoi se plaint-on? On se plaint d'un principe. Est-il bon ou mauvais?

S'il est mauvais, comment est-il dans nos statuts comme loi générale de toutes les cités et villes?

Les libéraux sont-ils mauvais et les conservateurs des anges? Est-il nécessaire de représenter les libéraux qui demandent ce que tout le monde demande, est-il nécessaire de les représenter comme des renégats, et les conservateurs comme des anges que l'on devrait canoniser?

Le principe a été discuté sous toutes ses faces. C'est le principe qui régit toutes les cités et villes.

J'admire la façon nette et froide avec laquelle M. le maire Morin et M. Fontaine ont parlé.

La première encyclopédie du Pape Benoît XV (d'après le *Courrier et La Tribune*, les rouges n'ont pas le droit de parler du Pape) après avoir scruté les maux dont souffre l'humanité, après avoir diagnostiqué le cas de la maladie qui affecte le monde, a trouvé trois raisons; ●

1o. Manque de respect à l'autorité constituée. Vous avez un conseil de ville élu par qui? Non pas par le droit divin. Les échevins ont été élus par le peuple. C'est l'autorité constituée de la cité de St-Hyacinthe.

L'autorité constituée de St-Hyacinthe demande par sa requête à la Législature l'obtention d'un privilège reconnu à toutes les municipalités de cités et de villes. L'Assemblée Législative, qui est l'autorité suprême, au point de vue civil, entend les discours pour et contre l'adoption de la mesure.

Pour tâcher d'influencer le vote et créer des embarras, on a fait signer des requêtes, ici, et on les a produites devant les autorités, pour essayer d'établir que lorsque le conseil de ville a adopté ce principe là, il ne représentait pas les vœux des citoyens. Avec ces requêtes, avec ces arguments, la Législature a décidé d'accorder ce qui était demandé par le conseil de ville.

Benoît XV prêchait à tout le monde, bleus ou rouges, de respecter l'autorité constituée. A-t-on le droit de mener la campagne qu'on mène là? Non.

Une certaine feuille de la cité de St-Hyacinthe a dit que dimanche dernier, lors de la bénédiction de l'école Girouard, j'avais donné une raclée de bois vert à ceux qui, dans le conseil de ville et à la Législature de Québec, ont obtenu la passation de cette loi là. Ma réponse, c'est ma présence ici. Je suis avec ceux qui représentent l'autorité et c'est mon devoir de les soutenir. Je les soutiendrai tant et aussi longtemps que, dans l'accomplissement de leurs devoirs, ils resteront fermes et droits, oubliant les injures, ignorant les insultes, et marchant dans le droit chemin, pour remplir leur mandat, mandat pour

lequel ils viendront vous rendre leurs comptes et pour lequel vous les jugerez, et je vous demande de les juger avec sévérité, mais aussi avec justice.

Il n'est pas besoin de chercher à faire de la peine à ceux qu'on veut détruire et il n'est pas nécessaire de descendre dans la vie privée de ceux qui nous attaquent.

Voulez-vous des travaux? Oui. Vous convenez qu'ils doivent être payés? Si vous demandez au conseil de vous donner des travaux de pavage, et que le conseil n'en a pas les moyens, vous ne pouvez pas vous attendre qu'il va les faire.

S'il s'est fait donner le pouvoir d'avoir ses moyens là, et s'il se sert de ce principe dans la mesure des besoins des contribuables, je vous demande de lui tenir compte de sa fermeté et de sa conviction de tenir compte à vos échevins du courage qu'ils ont déployé et qu'ils déploieront encore en restant calmes et froids, sous l'avalanche d'injures dont on a voulu les couvrir.

La seule récompense que vous pouvez leur donner, c'est de leur donner votre confiance.

Je dis que tant que le conseil de ville se tiendra dans la position que ses représentants ont occupée d'aujourd'hui devant cette assemblée, il méritera votre approbation et votre encouragement. Je n'ai aucun doute que tous les bons citoyens la leur donneront sans marchander.

M. T. D. Bouchard, notre populaire député, appelé ensuite, fut reçu par des applaudissements bien nourris.

Il a commencé par dire que la question d'actualité n'est pas du tout nouvelle. Elle est venue sur le tapis alors qu'il était échevin.

Il n'a jamais caché son opinion, et les électeurs non plus, à savoir que St-Hyacinthe devrait jouir de tous les privilèges accordés aux autres villes et cités, de même qu'aux villages régis par le Code Municipal. Il serait fâché de voir notre ville placée sur un pied d'infériorité avec les autres villes de la province. D'après lui, la lutte qu'on a faite à Québec, n'était pas une lutte contre le principe, mais simplement une lutte contre T.D. Bouchard, tâchant de mettre dans l'idée du public que le dit député n'avait pas assez d'influence à la Législature, pour faire adopter pareil projet de loi; et la preuve, c'est que ces gens là, qui nous ont fait la guerre votaient comme nous, mais en faveur de Longueuil, ville qui demandait la même chose que nous. Il faut convenir que c'est une belle preuve de bonne foi. L'orateur dit que, pour faire adopter cette loi, il a eu du trouble; mais, il a réussi, grâce à l'appui courageux que lui ont donné les délégués du conseil de ville; et la loi était si mauvaise, qu'elle a été adoptée presque à l'unanimité, par l'Assemblée Législative et par le Conseil Législatif. S'il y a quelqu'un à excommunier, dans toute cette affaire, ce sont les députés, les conseillers législatif, Armand Lavergne et tous les Nationalistes, qui n'ont pas même voulu que le vote soit pris sur une question aussi simple.

Ici l'orateur fait une sortie pleine de feu contre une petite feuille de Chicoutimi qui laisse entendre à ses lecteurs qu'à St-Hyacinthe on taxe les communautés religieuses pour toute les fins, ce qui est absolument faux.

Ce qu'on demande n'est pas du droit nouveau, puisque c'était la loi dès 1796. Statut 36 Geo. 3 Chap. 9, reproduit en 1845 et mis dans le Code Municipal à l'article 713, et dans la loi des cités et villes.

M. Bouchard prouve ensuite, d'une manière assez évidente, que St-Hyacinthe est une des villes qui ont fait le plus pour les communautés religieuses et de charité. Les exemptions que nous avons demandées, nous les avons demandées parce que nous avons cru que c'était juste, et cela, sans arrière pensée. Quant aux ignominies qu'on nous déverse, nous nous attendions à les recevoir.

En même temps que St-Hyacinthe demandait le pouvoir qui fait tant de bruit, la ville d'Outremont demandait la même chose; mais comme il y a une différence entre les deux villes, le maire d'Outremont étant un bon bleu, l'avocat d'Outremont étant un bon bleu et un bon castor, tout a marché sur des roulettes. Et ici, l'orateur donne communication du bill d'Outremont, ville à qui on donne plus de pouvoirs qu'à St-Hyacinthe.

M. Bouchard rappelle ensuite les conflagrations qui ont toujours pesé si fort sur la population du bas de la ville et si peu sur les riches qui occupent la belle partie de la ville, y compris les communautés religieuses. St-Hyacinthe s'est saigné à blanc pour établir un des meilleurs systèmes du pays pour se protéger contre le feu. Le Séminaire en a profité à deux reprises; de même que l'église de la paroisse alors que la foudre était tombée sur elle; C'est la ville qui, avec son argent, les a sauvés du désastre; c'est la ville seule, qui paye au delà de quinze mille piastres par année, pour entretenir ce système de protection.

L'orateur ne partage pas du tout l'opinion exprimée du haut de la chaire, par un religieux qui affirmait que St-Hyacinthe ne faisait rien pour les communautés religieuses, affirmant que nous faisons plus que n'importe quelle autre ville de pareille importance. Il cite le cas de l'Hôtel-Dieu de Québec qui paye \$800 par année pour son eau, tandis que l'Hôtel Dieu de St-Hyacinthe paye \$12, et elle trouve le tour de faire fonctionner dans ses établissements, un certain nombre d'élevateurs. L'Hôtel-Dieu ne paye pas de taxes pour ses champs en culture, dans la ville. A la Providence, la même institution paye \$400 par année, et c'est pour cela qu'on nous traite de bandits.

M. Bouchard dit que malgré qu'il fasse partie d'une compagnie qui possède de grands terrains en culture, dans la ville de St-Hyacinthe, il a voté en faveur du projet de loi qui les taxait. Les terrains en culture, situés à des milles de la ville, dit-il, payent des taxes. Pourquoi exempter ceux qui sont dans la ville même, et qui peuvent profiter de tous les avantages que donne la proximité d'une ville. On ne m'a pas demandé de devenir député, dans mon intérêt personnel, mais dans l'intérêt du public; et je ferai mon devoir en dépit de toutes les menaces. Quand je ne serai plus député, un autre le sera. Il y a

(Suite à la page 2)

500 personnes ici, capables de représenter le comté comme moi. Qu'elles y aillent. Moi, j'aurai la satisfaction du devoir accompli. Jusqu'à la fin, j'aiderai les pauvres, ceux qui gagnent leur vie au jour le jour. Les riches, les millionnaires n'ont pas besoin des pouvoirs publics. En dehors des élections, je ne suis plus le partisan politique, mais je suis défenseur des intérêts de tous, conservateurs, libéraux ou nationalistes.

C'est pour suivre cette ligne de conduite qu'il a entrepris une campagne juste, contre certaines compagnies de prêts qui ne sont bonnes qu'à enrichir les premiers organisateurs aux dépens de la foule. C'est ainsi qu'il s'est occupé des barbiers qui s'étaient formés en association, pour exploiter leur confrères travailleurs. C'est ainsi qu'il s'est occupé de la question des forgerons et qu'il a réussi à tuer le bill qui avait pour but de forcer tous les forgerons de la province à faire partie d'une association de la nature de celle des barbiers qu'il a fait dissoudre par la Chambre l'an dernier.

A la fin de l'assemblée, sur une interpellation de M. L.-P. Morin, M. Bouchard a dit qu'il avait rencontré Mgr Bernard de St-Hyacinthe au sujet du bill et qu'il avait discuté la question avec lui avant de former définitivement son opinion.

L'assemblée s'est terminée par un vote de remerciements au président, M. D. Dumaine.

On peut dire sans crainte, à en juger par la physionomie de cette assemblée, que quatre-vingt dix pour cent au moins de la population approuve l'acte du conseil.

Le 22e Regt. à Amherst. Echos de la Guerre

Le 22ème régiment canadien français a quitté St. Jean vendredi dernier pour aller terminer son entraînement à Amherst, Nouvelle-Ecosse. Le plus vif entrain a présidé au départ. Les soldats du Colonel Gaudet paraissaient gais, pleins d'espoir et de courage. Quelques mois de caserne et d'exercice régulier les ont tout à fait brisés à la vie militaire et ils forment aujourd'hui un splendide régiment. La population de St. Jean leur a fait une enthousiaste ovation à la gare et les braves sont partis avec la détermination que maintiennent les bons souvenirs.

A Amherst, le régiment du Colonel Gaudet sera logé dans la manufacture de la compagnie Canada Car Co. Ces bâtisses sont vastes et l'accommodement sera parfait. Il est fort probable que le régiment passera une couple de mois à Amherst et qu'il sera ensuite dirigé vers l'Angleterre ou la France. La mobilisation à Amherst de plusieurs autres bataillons des Provinces Maritimes permettra aux officiers du 22ème régiment d'habituer leurs hommes aux formations en masse et mouvements de grande ligne. Ce qui est certain, c'est que lorsque viendra le temps de faire leur devoir, ils sauront se rappeler la valeur et le courage des ancêtres et combattre en héros.

La Mort de l'Orphelin

Le dernier numéro du PASSE TEMPS (521) contient neuf morceaux de musique dont voici les titres :

- 1o La Mort de l'Orphelin, création de Mme de Vernil ;
- 2o Ma Brune Amie, chanson interprétée par Desmarreau ;
- 3o Le Roy Loys, vieille chanson française ;
- 4o Cé "son Père", chanson sérieuse comique de Merville ;
- 5o In Roseland, gavotte inédite pour piano ;
- 6o "Lou" Waltz, pour le piano, par Albert Contant ;
- 7o Ami printemps, chanson pour les tout petits ;
- 8o Orchestration, "Ben"—Viola et Violoncelle ;
- 9o Pour la Patrie, chanson patriotique ;
- 10o La Buvette, paroles et mélodie de l'abbé G. Dugas.

Un numéro, 5 sous, par la poste, 6 sous. Abonnement, un an, Canada \$1.50 ; Etats Unis, \$2.00. Adresse : Le Passe Temps, 16 Craig Est, Montréal.

Catalogue de primes envoyé gratis.

A l'instigation du "Service Secret du Dominion" le détective Boyd, de Toronto assisté de plusieurs agents de police du comté a fait une descente sur la ferme Herr à Cedar Springs et a mis à jour un tas de choses particulièrement intéressantes en temps de guerre. On a trouvé un sac de proportions assez considérables de munitions de même qu'un grand nombre de fusils.

Le propriétaire de la ferme où on a fait cette découverte est disparu de la localité depuis le premier jour de la guerre et on le croit aujourd'hui rendu en Allemagne où il sert dans l'armée. On le soupçonne d'espionnage.

Il semble se confirmer que l'Allemagne va réussir à déterminer l'Autriche à céder à l'Italie Trieste et le Trentin, afin d'assurer le maintien de la neutralité italienne.

Le vice amiral Carden, commandant en chef de la flotte anglo française qui opère contre les forts des Dardanelles, a exprimé l'opinion que les Alliés vont passer par le détroit à Pâques. Cette information est transmise d'Athènes "Journal".

Le bulletin officiel de Paris, mande que le gouvernement italien ayant rappelé sous les drapeaux certaines catégories de ses réservistes, le gouvernement français a cru devoir rendre sa liberté au 4e régiment de la Légion étrangère, dont font partie les Garibaldiens.

On n'a pas de renseignements nouveaux sur les assauts de la flotte alliée aux Dardanelles, sauf celui que la Russie prépare le concours de sa flotte avec celle de ses alliés, et qu'elle va incessamment commencer le bombardement des forts du Bosphore.

Les Allemands marchent en force contre Przasnysz, avec une armée estimée à un demi million d'hommes, et ils prétendent faire reculer les Russes; Pétrograd, d'ailleurs, admet que l'armée moscovite devra probablement se replier jusqu'au delà de Przasnysz avant de prendre sa position de combat.

Une nouvelle qui arrive de Hollande donne comme émanant de l'amirauté allemande la rumeur que 12 des sous marins teutons auraient jusqu'ici fait défaut de revenir à leur base d'opérations, et que ce résultat inquiète les autorités germaniques, qui songeraient à mettre fin à cette forme de guerre navale.

L'armée anglaise opérant dans le nord de la France, avec le concours de la grosse artillerie française vient de mettre à son crédit un brillant fait d'armes, en enlevant aux Teutons le village de Neuve Chapelle, près La-Bassée, prenant aussi à l'ennemi un abondant butin de guerre et un millier de prisonniers.

En ce qui concerne les opérations aux Dardanelles, on apprend que le super dreadnought "Queen Elisabeth" a pénétré dans le goulot des détroits et commencé à en bombarder les défenses d'un feu direct, ce qui semble bien indiquer que la résistance faiblit et que l'aventure ne paraît plus aussi risquée au vice amiral Carden.

Le public est averti de nouveau que les colis adressés aux membres du Contingent Canadien, servant actuellement avec les forces expéditionnaires britanniques sur le continent, doivent être affranchis d'après le tarif d'affranchissement applicable aux colis pour la France ; tandis que les colis adressés aux membres du contingent canadien en Angleterre doivent être affranchis d'après le tarif applicable aux colis pour le Royaume Uni.



Les OXOS CUBES sont vendus en grandeurs commodes.

En boîtes de 10c et 25c

1 Cube pour 1 Tasse

943

COURRIER DE ST PIE

Mercredi, le 17 courant, ont eu lieu à l'église paroissiale, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, les funérailles de Dame Hélène Arpin, épouse de M. Pierre St Pierre.

Conduisaient le deuil, MM. Alfred Robert, d'Upton, et Joseph Coderre, de St Liboire, neveux de la défunte.

Les porteurs des coins du poêle étaient MM. Philibert St Pierre, Charles St Pierre, Raymond St Pierre, Napoléon St Pierre, ses fils, François Brière, de St Dominique, et Abraham Maynard, de St Pie, ses gendres, son fils Cyprien St Pierre.

Le service funèbre fut chanté par M. l'abbé P. A. St Pierre, curé de St. Jean Baptiste, fils de la défunte, MM. les abbés Guillet et Martin, du Séminaire de St Hyacinthe l'assistaient comme diacre et sous diacre.

La levée du corps fut faite par Mgr P. C. Decelles, curé de la paroisse.

On remarquait au chœur MM. le chanoine Senécal, curé de la Cathédrale de St Hyacinthe, Gustave Roy, du Séminaire.

Le chœur de chant sous la direction de M. le notaire Morin rendit la messe des morts harmonisée.

Remarqué dans l'assistance : M. Pierre St Pierre époux de la défunte. Mde Michel Montmarquette, de Sherbrooke, sœur de la défunte, M. Maxime Robert, de St Paul, M. et Dame Ovide Poitras, de St Hyacinthe, M. Alphonse Jarry, de St Pie, M. Hornisdas Decelles, de l'Ange Gardien, M. et Dame Ephrem Marin, J. Belle-rose, les Révds Frères du Sacré Cœur, les religieuses du couvent et un grand nombre d'autres personnes.

La défunte laisse pour pleurer sa perte, son époux, trois filles et six garçons, 61 petits enfants et 12 arrière petits enfants.

COURRIER DE ST DAMASE

M. Arthur Desgranges, de St. Hyacinthe, était samedi de passage chez M. J. F. X. Beaugard.

—Le Dr Colette ainsi que le Dr Pagé, de St. Hyacinthe, étaient de passage à St-Damase samedi dernier, pour affaires.

—M. Wilfrid Pion, de Montréal, est arrivé ici pour y demeurer définitivement.

—M. et Mme Marin, de Salem Mass., sont en promenade pour quelques jours chez M. J. B. Jodoin.

—M. et Madame A. Choinière, de Montréal, sont en promenade pour quelques jours chez M. Arthur Choinière.

—Etait en visite chez Mlle Olive Beaugard, samedi dernier, Mlle Antoinette Desgranges.

—Lundi dernier, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis a eu lieu le service anniversaire de M. Israel Blanchard. Le service fut chanté par M. le curé Jodoin.

—M. X. Cabana, de St. Pie, était de passage à St. Damase par affaires.

—Mesdames Paul Desgranges et Joseph Desgranges, de St. Hyacinthe, étaient en visite chez Mme P. P. Beaugard, lundi dernier.

—M. Meunier, de Montréal, est pour quelques jours en promenade chez M. Wilfrid Pion.

AVIS

In re **SUCCESSION LOUIS COTÉ**, Industriel, St. Hyacinthe. **AVIS PUBLIC.**

Les personnes ayant des comptes à payer à cette succession sont priées de les acquitter sans délai. Celles ayant des réclamations contre cette succession sont invitées à les produire entre les mains du notaire soussigné, dans un délai de dix jours.

St. Hyacinthe, le 12 mars 1915
RENÉ MORIN, notaire,
12,19—968 16 rue St. Denis

"Fabriqué au Canada"



GIN CROIX D'OR

C'est là votre vieux favori, le **GIN CROIX ROUGE** sous son nouveau nom de **CROIX D'OR**

Canada d'abord!
Demandez toujours le **GIN CROIX D'OR** fabriqué au Canada avec des produits Canadiens par des ouvriers Canadiens
Seuls Agents: **Boivin, Wilson & Cie, Ltée, Montréal**

M. J. B. RAVENELLE
Successor de M. Ant. Cadorette
Commerçant de Bois et Charbon
RUE GIROUARD
Coin de la rue St-Pascal Tél. Bell 264

M. Ravenelle continuera comme par le passé le commerce de Charbon à vapeur, Charbon anthracite Lackawanna, Charbon coke, Charbon de forge, Charbon de bois, Bois à la corde ou débité, Croutes, Gravois d'amiante, etc., etc.

Beauté, solidité, économie
DANS LA CONSTRUCTION

F. A. DIEULEFET, FILS
—FABRICANT DE—
Pierre Artificielle
Village St. Joseph. — St. Hyacinthe

FOURNITURE DE
Blocs en ciment,
Cheminées, Ornaments,
Construction de maisons
En blocs de ciment.

Plans et devis estimatifs sans frais sur demande jno—933

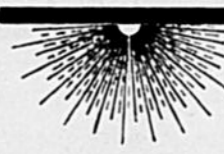
CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
District de St. Hyacinthe.
COUR SUPERIEURE
No. 45

Dame Hélène Messier, épouse commune en biens de Aimé Morissette, menuisier, a, ce jour, institué une action en séparation de biens contre son dit mari.
St. Hyacinthe, 8 mars 1915.
FONTAINE & CHAGNON,
Avocats de la demanderesse.
12,19,26,29—914

A VENDRE
Un moteur de 2 forces et demie.
Bon marché. S'adresser au Clairon'

T. D. BOUCHARD L. A. BERNIER

Bouchard & Bernier,
ENREGISTRE.
AGENTS D'AFFAIRES
173 BOULEVARD GIROUARD, :: ST-HYACINTHE.

ASSURANCES	 IMMEUBLES	FINANCES
Feu,		Organisation de Compagnies,
Vie,		PRETS,
Accidents,		Emprunts,
Bris de Vitres,		Conseils sur Placements.
Etc.	VENTE, ACHAT. LOCATION.	

Bureaux ouverts TOUS LES JOURS et les VENDREDIS et SAMEDIS SOIRS de chaque semaine.

VINS DE PREMIERE QUALITÉ

VINS ROUGES..... \$0.70 LE GALLON
VINS BLANCS..... \$0.80 "

Commandes reçues par malle et livraison à domicile.

H. BARDET
No 61 RUE NOTRE DAME — — SAINT-HYACINTHE



LE FOYER



RESSEMBLANCE

Vous désirez savoir de moi
D'où me vient pour vous ma tendresse,
Je vous aime, voici pourquoi :
Vous ressemblez à ma jeunesse.

Vos yeux noirs sont mouillés souvent
Par l'espérance et la tristesse,
Et vous allez toujours rêvant :
Vous ressemblez à ma jeunesse.

Votre tête est de marbre pur,
Faites pour le ciel de Grèce
Où la blancheur luit dans l'azur.
Vous ressemblez à ma jeunesse.

Je vous tends chaque jour la main,
Vous offrant l'amour qui m'opresse ;
Mais vous passez votre chemin
Vous ressemblez à ma jeunesse.

SULLY PRUDHOMME.

LA MARCHÉ NUPTIALE

CONTE SUEDOIS

Maintenant, je vais vous raconter une belle histoire.

Il y a bien des années, on allait célébrer un riche mariage dans la commune de Svartsjo, en Vermland. La bénédiction nuptiale devait être donnée à l'église, et, après, la noce devait durer trois journées entières. Et tant que durerait la noce, on devait danser du soir jusqu'au petit matin.

Puisqu'on devait tant danser, il était de haute importance de trouver un musicien consommé, et Nils Elofson, le riche paysan qui faisait le mariage, se tourmentait bien plus que pour tout le reste. Quant au musicien qui habitait Svartsjo même, il n'en voulait à aucun prix. Celui-ci s'appelait Jean Oster, et notre paysan savait bien qu'il avait une grande réputation, mais il était si pauvre que parfois il arrivait aux noces avec un gilet déchiré et sans chaussures aux pieds. Ce n'est pas un tel gueur qu'on aimerait à voir en tête du cortège nuptial.

Enfin, il se décida à envoyer demander à un certain Martin, dit le Joueur, du Josseharad, canton voisin, s'il était disposé à venir jouer aux noces de Svartsjo.

Martin le Joueur répondit, sans un instant d'hésitation, que jamais il ne jouerait à Svartsjo tant qu'il y aurait dans cette commune le musicien le plus achevé du Vermland entier. Puisqu'on avait celui là, point n'était besoin d'en faire venir un autre.

Ayant reçu cette réponse, Nils Elofson s'accorda quelques jours de réflexion, puis il envoya demander à Olle de Saby, qui habitait la commune de Stora Kil, s'il ne pourrait pas venir jouer aux noces de sa fille.

Mais Olle de Saby fit la même réponse que Martin. Il envoya dire à Nils Elofson que tant qu'il y aurait à Svartsjo un musicien comme Jean Oster il n'y viendrait pas jouer.

Nils Elofson ne trouvait pas de son goût la prétention des musiciens de lui imposer celui dont lui ne voulait pas. Même, il fut d'avis que, maintenant, c'était pour lui un point d'honneur de trouver un autre musicien que Jean Oster.

Quelques jours après avoir reçu la réponse de Olle de Saby, il envoya son valet à Lars Larson, le joueur de violon qui habitait à Angsgardet, dans la commune d'Ullerud.

Lars Larson était un homme aisé, propriétaire d'une ferme prospère ; il était prudent et réfléchi ; ce n'était pas une tête chaude comme les autres musiciens.

Mais lui comme les autres pensa tout de suite à Jean Oster et demanda pour quoi on ne s'était pas adressé à celui là pour ce qu'on désirait.

Le valet de Nils Elofson trouva malin de répondre que, comme Jean Oster habitait Svartsjo, on avait l'occa-

sion de l'entendre tous les jours. Du moment que Nils Elofson faisait des noces extraordinaires, il désirait offrir à ses invités quelque chose de mieux, de plus rare.

—Je doute qu'il trouve mieux, répondit Lars Larson.

—Maintenant, vous allez sans doute faire la même réponse que Martin le Joueur et Olle de Saby, dit le valet, et il se mit à raconter l'accueil qu'avaient fait ceux-ci aux invitations de son maître.

Lars Larson écouta attentivement le récit du valet. Puis, il garda le silence un bon moment, pour réfléchir. Enfin, il donna cependant une réponse affirmative.

—Allez dire à votre maître que je le remercie de son invitation et que je viendrai à l'heure fixée, dit-il au valet.

Le dimanche suivant, Lars Larson s'en fut donc à l'église de Svartsjo. On le vit arriver dans la côte qui mène à l'église, juste au moment où le cortège nuptial était en train de se former pour se mettre en route.

Il arriva dans son propre cabriolet, traîné par un cheval de prix ; il était vêtu de beaux habits noirs et il sortit son instrument d'une caisse reluisante. Nils Elofson le reçut avec tous les égards dus à son rang et trouva que c'était là un musicien dont on pouvait être fier.

Peu après l'arrivée de Lars Larson, on vit aussi s'approcher Jean Oster, son violon sous le bras. Il se dirigea tout droit vers le cortège qui entourait la fiancée, tout comme s'il avait été invité à venir jouer aux noces.

Jean Oster arriva avec son vieux gilet de bure grise qu'on le voyait porter depuis de longues années ; mais, comme il s'agissait d'un si riche mariage, sa femme avait tenté quelques accommodages aux coudes où elle avait posé de grandes pièces vertes. C'était un bel homme de taille haute qui avait eu grande mine à la tête du cortège nuptial, s'il n'avait pas été si misérablement vêtu et si son visage n'avait été creusé de rides par une lutte incessante contre la misère.

Voyant venir Jean Oster, Lars Larson parut s'assombrir.

—Vous avez donc invité Jean Oster aussi ? fit-il à mi-voix à Nils Elofson. Ce n'est pas trop, en effet, de deux musiciens pour des noces si magnifiques.

—Mais je ne l'ai pas invité du tout, protesta Nils Elofson. Je ne comprends pas du tout pourquoi il est venu.

Attends un peu que je lui fasse savoir qu'il n'a rien à faire ici.

—Alors c'est quelque farceur qui l'aura invité, dit Lars Larson. Mais, si vous voulez mon avis, ayons l'air de ne nous douter de rien et allez lui dire d'être le bienvenu parmi nous. J'ai entendu dire qu'il a la tête près du bonnet, et on ne peut être sûr qu'il n'ira pas faire du scandale, si vous lui disiez qu'il n'est pas invité.

Nils Elofson se rangea sans hésitation à ce conseil. Il eût été mal choisi de s'attirer des ennuis au moment même où le cortège se formait sur la place de l'église. Il s'approcha donc

de Jean Oster et lui souhaita la bienvenue.

Cela fait, les deux musiciens prirent la tête du cortège. Derrière eux, le couple, sous le poêle, suivi des garçons et des filles d'honneur, deux par deux ; venaient ensuite les parents des jeunes mariés et les divers membres des deux familles, de sorte que le cortège avait vraiment un aspect des plus imposants.

Lorsque tout fut prêt, un garçon d'honneur, s'avançant vers les musiciens, les pria d'entamer la marche nuptiale.

Les deux musiciens firent simultanément le même geste d'appuyer le violon contre le menton. Mais là ils s'arrêtèrent tous deux, figés dans l'attente. Car il y avait à Svartsjo une vieille coutume qui voulait que ce fut le musicien le plus habile qui entamât la marche nuptiale.

Le garçon d'honneur regarda Lars Larson comme s'il voulait que celui-ci commençât, mais Lars Larson regarda Jean Oster en disant :

—C'est à Jean Oster de commencer !

Mais il ne venait pas à l'idée de Jean Oster que l'autre, habillé aussi richement que n'importe quel monsieur, ne lui fût supérieur, à lui, qui, vêtu d'un vieux gilet de bure, arrivait d'une pauvre cabane où il n'y avait jamais eu que gêne et misère.

—Oh ! mais pas du tout, fit-il confus. Oh ! mais pas du tout !

Il vit le fiancé toucher le coude de Lars Larson :

—Lars Larson doit commencer, dit-il.

En entendant ces mots, Jean Oster retira le violon du menton et fit un pas de côté.

Lars Larson ne bougea pas ; il resta à sa place, l'air tranquille et content de lui-même. Cependant, lui non plus ne leva pas son archet.

—C'est à Jean Oster de commencer, répéta-t-il. Et il appuya sur ses paroles en homme qui a l'habitude de faire sa volonté.

Il y eut pas mal d'émotion dans le cortège, à cause du retard. Le père du fiancé vint demander à Lars Larson de commencer. Le suisse de l'église apparut à la porte, leur faisant signe de se dépêcher. Le pasteur était déjà devant l'autel ; on ne pouvait pas le faire attendre.

—Vous n'avez qu'à demander à Jean Oster qu'il veuille bien commencer, répondit Lars Larson. Nous autres, musiciens, nous le tenons pour le plus habile de nous tous.

—Cela se peut bien, répliqua le paysan, mais nous autres, paysans, nous trouvons que c'est toi, Lars Larson, qui est le plus habile.

Tous les invités firent cercle autour d'eux.

—Mais commencez donc, dirent-ils, le pasteur attend. Nous allons être la risée de tout le monde.

Lars Larson resta là, aussi tenace, aussi dédaigneux que jamais.

—Je ne comprends pas pourquoi les gens d'ici s'opposent avec tant d'ardeur à ce que leur musicien à eux ait la première place, dit-il.

Mais Nils Elofson s'était mis en colère devant l'obstination de tous à vouloir lui imposer à toute force ce Jean Oster. Il s'approcha de Lars Larson et lui dit à l'oreille :

—Je comprends que c'est toi qui a fait venir Jean Oster, pour l'honneur devant tout le monde. Mais dépêche-toi maintenant, de commencer. Sans cela, je vais chasser ce gueur là de la place de l'église, et il n'emportera que honte et confusion.

Lars Larson le regarda dans les yeux et fit un signe affirmatif de la tête, sans montrer sa colère.

—Oui, vous avez raison, il faut en finir, dit-il.

Il fit signe à Jean Oster de reprendre sa place devant le cortège. Puis il s'avança lui-même de quelques pas et se retourna pour que tout le monde put le voir. Et d'un geste brusque, il jeta au loin son archet, tira son coudeau et trancha d'un coup les quatre cordes du violon, qui se brisèrent en rendant un son aigu.

(Suite à page 4)

Avis

LA COMPAGNIE P. C. COUTURE

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du dix-neuf février 1915, constituant en corporation MM. Pierre Charles Solyne Couture, mécanicien ; Joseph Isidore Piché, marchand ; Joseph Monty, forgeron ; Alséda Messier, appareilleur ; Ovide Lajoie, appareilleur, tous de la paroisse de St. Pie, dans les buts suivants : Manufacturer, acheter et vendre des moulins à vent, des pompes, des agrès de sciage, outils et machines de toutes espèces.

Exercer le métier de fondeurs en métaux de toutes espèces ; construire, acheter et vendre des usines et des hauts fournaux, creusets, moules, patrons, machines, machine-outils nécessaires ou outils pour exercer le dit métier.

Acquiescer l'établissement, le fonds de commerce, les dettes de livres et autres créances actives de la société Couture & Piché, faisant affaires dans la paroisse de St. Pie de Bagot, et les payer en argent, en parts acquittées de la compagnie ou partie en argent et partie en parts acquittées et se charger des dettes passives de la dite société.

Exercer le métier de contracteur mécanicien, faire des réparages de toutes sortes de machines, machines-outils ou d'articles en fer, en fonte, en cuivre, en acier ou en tout autre métal et spécialement faire les réparages et la vente de machines agricoles de toute nature, voiture de charge ou de luxe et agir comme agents ou représentants de maisons ou compagnies fabriquant les articles ci-dessus mentionnés.

Manufacturer, acheter et vendre toutes espèces de spécialités en bois, fonte ou autre métal ou matière ouvrable de quelque nature que ce soit.

Demandar, acquiescer et vendre toutes marques de commerce, brevets, inventions ou améliorations brevetées ou enregistrées ou toutes autres propriétés qui peuvent être nécessaires ou utiles à la compagnie dans la poursuite de son entreprise et les payer en argent, en parts acquittées, ou partie en argent et partie en parts acquittées de la compagnie.

Acheter, acquiescer de toutes personnes, corporations, toutes maisons d'affaires ou manufactures dont les produits sont manufacturés, achetés, vendus ou autrement disposés par la compagnie et les payer tel que mentionné dans le paragraphe ci-dessus.

Acheter et posséder des actions dans toutes compagnies faisant des affaires de la même nature que celles de la compagnie.

Acheter, acquiescer ou louer des terres ou limites à bois ou les droits et privilèges de faire la coupe du bois et ouvrir et manufacturer le dit bois.

Établir et maintenir dans toutes cités, villes, villages et autres endroits de la province de Québec, en se conformant aux lois et règlements en vigueur dans les dits endroits des magasins, agences, salles d'échantillons ou suc-ursales pour la vente des produits achetés, manufacturés ou autrement acquis par la compagnie.

Payer en actions acquittées tous services rendus à la compagnie de quelque nature que ce soit.

Vendre l'entreprise ou partie de l'entreprise de la compagnie à toute autre compagnie et accepter en paiement, partiel ou total des actions acquittées de la compagnie acquiescer, sous le nom de La Cie P. C. Couture, avec un capital social de quarante-neuf mille neuf cent piastres (\$49,900.00), divisé en quatre cent quatre vingt dix-neuf (499) actions de cent (\$100) piastres chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera en la paroisse de Saint Pie de Bagot.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce dix-neuvième jour de février 1915. C. J. SIMARD, 12, 19-26-2-956 Sous-sec. de la province.

AGENT DEMANDÉ

On demande un agent pour vendre à commission une haute ligne de Cartes de Noël Peronnelles, durant l'été et l'automne. Références exigées.

A. G. PLUMMER, graveur, 12, 19-965 St-John, N.B.

A LOUER

On trouvera un plein pied de six chambres, nouvellement réparé, au No 8 rue Têtu. S'adresser à Mlle A. St-Germain, 175 rue Bourdages. Possession immédiate. jno

On demande à acheter

Une maison de onze ou douze appartements située assez près du centre des affaires.

Une maison de rapport de deux ou trois logements pouvant payer de bons intérêts sur argent investi.

S'adresser à

BOUCHARD & BERNIER
Agents d'affaires, 173 Blvd Girouard

Téléphone 423 Rue Girouard

Dr A. BEDARD

CHIRURGIEN-DENTISTE
Ex-Gouverneur du Collège des Chirurgiens Dentistes de la Province de Québec.

Spécialité :—Ouvrages en Or, Ponts et Couronnes.

SAINT-HYACINTHE

Chemin de fer du Grand-Tronc

L'INTERNATIONAL LIMITED
Le train le plus beau et le plus rapide du Canada

Quitte Montréal à 9.00 a.m. arrive à Toronto à 4.30 p.m., Détroit 1.63 p.m., Chicago 8.00 a.m. tous les jours.

EXPRESS DE NUIT

Quitte Montréal 10.30 p.m. arrive à Toronto à 7.30 a.m., Détroit 1.63 p.m., Chicago 9.25 p.m., tous les jours

LES PRÉVOYANTS DU CANADA ASSURANCE FONDS DE PENSION

Capital autorisé \$500,000.00
Actif du Fonds de Pension, le 31 Dec. 1914, 584,188.43

Progression de la Compagnie jusqu'au 31 Dec. 1914

Année	Sections	Sociétaires	Pensions	Actif
1909.	15	1,880	5,295	\$16,461.94
1910.	149	8,540	19,269	72,217.94
1911.	224	14,228	30,910	170,670.80
1912.	294	19,326	39,211	284,355.82
1913.	349	24,492	47,957	428,745.31
1914	399	28,689	55,541	584,188.43

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,
Gérant-Général.

BUREAU CHIEF :—126 Rue St-Pierre, Edifice "Dominion", QUÉBEC.
BUREAU A MONTRÉAL :—Chambre 22, Edifice "La Patrie", X. Lesage, Gér.

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures Collets, Dentelles, Sacoques, etc., il faut visiter le magasin de BERGERON & SICOTTE.

Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mousselines, Orançais des couleurs les plus nouvelles, aussi Cottonnades de toutes sortes



Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE



Que de Belles et Bonnes Pâtisseries

Vous préparerez avec la NOUVELLE FARINE

"FLEUR DE LIS"

Vous serez surprises, Mesdames, de voir avec quelle facilité vous obtiendrez des pâtisseries fines, riches, appétissantes, de beaux gâteaux, un pain riche et léger. Il n'y a pas, sur le marché, de meilleure farine, ni de plus avantageuse au point de vue du volume de pâtisserie qu'on en obtient. Demandez-la à votre Fournisseur.

FABRIQUÉE PAR

The St. Lawrence Flour Mills Company, Limited,

Les Moulins les plus Modernes au Canada.

PHONE: MAIN 6741

1110, RUE NOTRE-DAME OUEST, MONTRÉAL

La Farine St. Lawrence blanche et pure comme le Lis.

3 Marques Populaires :

"REGAL," "FLEUR DE LIS," "DAILY BREAD."



Vos Forces

AUGMENTEZ vos forces, combattez l'anémie en faisant usage d'un tonique-reconstituant comme le **VIN ST-MICHEL** qui vous donnera une santé rayonnante. Les médecins prescrivent le **VIN ST-MICHEL** parce qu'il enrichit le sang, tonifie l'organisme, augmente l'appétit, fortifie et stimule l'activité du cerveau. Achetez-en une bouteille aujourd'hui. Il est en vente partout.

BOIVIN, WILSON & CIE., Limitée, Seuls Agents, Montréal.

EASTERN DRUG CO., BOSTON, MASS.,

AGENTS POUR LES ETATS-UNIS.



The Quebec, Montreal & Southern Railway Company.

Horaires des trains, corrigé au 20 Sept. 1914.

Les trains du chemin de fer Québec Montréal et Southern quittent la gare de St-Hyacinthe aux heures suivantes :

Allant à Sorel et les stations intermédiaires, tous les jours excepté le dimanche, départ à 8.40h A. M. et 5.05 p. m.

Allant à Iberville Jc., tous les jours excepté le dimanche, départ à 10 h. a. m. et 5.40 p. m. arrêtant à toutes les stations intermédiaires, faisant raccordement à cette jonction avec les trains du Rutland, Central Vermont et Canadien Pacifique pour tous les principaux points de la Nouvelle Angleterre.

N. J. FERGUSON,
Gen. Passenger Agent.
L. J. BOURBEAU, Agt, St. Hyacinthe
Téléphone 28.

Depuis au-delà de Cinquante Ans.

Le sirop calmant de Mme Winslow a été employé par des milliers de mères pendant la dentition des enfants. Si vous êtes dérangé pendant la nuit, troublé dans votre sommeil par l'enfant qui perce une dent avec douleur, envoyez de suite chercher une bouteille de sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants. Il soulagera instantanément le pauvre petit malade.

Fiez-vous-y, mères, il n'y a pas à s'y tromper. Il guérit la diarrhée, régularise l'estomac et les intestins. Il guérit les coliques, il attendrit les gencives, fait disparaître l'inflammation et donne du ton et de l'énergie au système en général. Le sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants est plaisant au goût et c'est la prescription d'une des plus vieilles et des meilleures nourrices des Etats Unis. En vente chez tous les pharmaciens par tout l'univers. Demandez avec confiance le sirop calmant de Mme Winslow.



Horaires des Trains.

ALLANT A L'EST.

9.16 a.m.—Tous les jours pour St. Léonard, Acton Vale, Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.

5.38 p.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland.

9.30 p.m.—Tous les jours pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland.

6.40 p.m.—Venant de Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche.

1.20 p.m.—Venant de Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours.

ALLANT A L'OUEST.

5.21 a.m.—Tous les jours pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

7.30 a.m.—Tous jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

11.43 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

2.30 p.m.—Allant à Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche.

5.29 p.m.—Tous les jours pour Ste Madeleine, Belœil, St. Lambert et Montréal.

8.00 p.m.—Allant à Montréal et gares intermédiaires. Dimanche seulement.

Pour toute information s'adresser à

F. C. BOUVETTE, Agent.

LE PACIFIQUE CANADIEN

1er Nov. 1914

HORAIRE

Sujet à changement sans avis préalable heures des départs et des arrivées non garanties

DÉPARTS DE ST. HYACINTHE

Gare du C. P. R.

8.25 a.m. (Dimanche excepté)—Pour Farnham, Bedford, Stanbridge, St. Jean, Windsor Mills, Foster, Magog, Sherbrooke, Cowansville, Richford, Newport, Portland, Concord, Manchester, Lowell, Boston et la Nouvelle Angleterre.

11.40 a.m. (Dimanche excepté)—Pour St. Simon, St. Hugues, St. Guillaume et les Stations intermédiaires.

3.05 p.m. (Dimanche excepté)—Pour Farnham, Bedford, Stanbridge, St. Jean, Toronto, Détroit, Chicago, Duluth, St. Paul, Minneapolis, Winnipeg, Vancouver, Foster, Magog, Sherbrooke, St. Jean, N. B., Halifax, N. S., Newport, Waterloo, Knowlton, Concord, Manchester, Lowell, Boston, Springfield, Portland et la Nouvelle Angleterre.

6.35 p.m. (Dimanche excepté)—Pour St. Simon, St. Hugues, St. Guillaume et les Stations intermédiaires.

ARRIVÉES A ST. HYACINTHE

Gare du C. P. R.

8.25 a.m. (Dimanche excepté)—De St. Guillaume, St. Hugues, St. Simon et les Stations intermédiaires.

11.40 a.m. (Dimanche excepté)—De Stanbridge, Bedford, Farnham, Sherbrooke, Magog, Knowlton, Drummondville, Windsor Mills, Waterloo, St. Jean, N.B., Halifax, N.S., Cowansville, Newport, Portland, Springfield, Boston, Lowell, Manchester, Concord, Duluth, Minneapolis, St. Paul, etc.

3.05 p.m. (Dimanche excepté)—De St. Guillaume, St. Hugues, St. Simon et les Stations intermédiaires.

6.35 p.m. (Dimanche excepté)—De Stanbridge, Bedford, Ottawa, Montréal, Farnham, St. Jean, Foster, Magog, Sherbrooke, etc

Départ de Montréal pour Ouest à 9.45 a.m. et 9.45 p.m.

Pour billets et renseignements s'adresser à

L. BARCELOUX,

Agent des Billets

R. E. CODERRE,

Agent pour la Ville.

"DOW"

LA BIÈRE DU CONNAISSEUR

Suite de la page 3.

—On ne dira pas de moi que je me considère plus habile que Jean Oster, s'écria-t-il.

Or, il se trouvait que depuis trois ans Jean Oster ruminait un air qu'il sentait palpiter en lui, mais qu'il était incapable de faire sortir des cordes du violon, parce que là bas, chez lui, il était constamment courbé sous le lourd et triste fardeau des petits soucis misérables et que jamais il ne lui était rien arrivé qui put le soulever au-dessus de la tâche quotidienne. En attendant d'éclater les cordes du violon de Lars Larson, il rejeta la tête en arrière et aspira violemment de l'air dans ses poumons. Les traits de son visage étaient tendus comme s'il écoutait quelque chose lui arriver de bien loin, et soudain il se mit à jouer. Car l'air qu'il avait cherché en vain trois années durant lui apparut tout d'un coup dans une clarté merveilleuse, et, faisant résonner les notes claires, il se mit à marcher fièrement vers l'église. Et jamais les gens du cortège n'entendirent un air si triomphal. Il les entraîna avec une fougue si irrésistible que Nils Eloffson lui-même ne put tenir en place. Et tous étaient si contents, et de Jean Oster et de Lars Larson, que le cortège entier eut des larmes aux yeux en entrant à l'église.

SELMA LAGERLOF.

"Les Annales"

Le Journal de la Guerre publié par *Les Annales*, et où se rencontrent les signatures d'écrivains tels que Paul Bourget, Emile Faguet, H. Lavedan, Guglielmo Ferrero, Mgr Baudrillard, André Lichtenberger, Chs Foley, etc., reflète, de la façon la plus saisissante, la portée patriotique, littéraire et pittoresque des événements qui se déroulent. On continue à suivre, avec un même intérêt, dans cette excellente revue, la remarquable série de l'abbé Wetterlé (qui révèle actuellement les mystères de la presse reptilienne allemande); on y peut goûter encore les poèmes à dire de Jean Aicard, Henri de Régner, George Trouillot, Maurice Magre, Charles Vogel, A. Villeroy; les chroniques réconfortantes d'Yvonne Sarcey et du Bonhomme Chrystall; les spirituelles fantaisies de Gab. Timmory;

voires les chansons patriotiques de Montéhus, etc., etc.

On s'abonne 51 rue Saint George, à Paris. 1 an 10 fr., 6 mois 5 fr. 50.

Le numéro, 25 centimes.

Avis

HOTEL UNION, LIMITÉE

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 5 mars 1915, constituant en corporation M. M. Henri Dufresne et Louis Benoit, hôteliers; Prosper Reeves, bourgeois; G. A. Dacharme, marchand; Adélaré Gosselin, entrepreneur; tous de Saint-Hyacinthe, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs, conformément aux dispositions de la loi des licences de Québec, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les affaires de propriétaires de place pour le tirage des chaussures, salons de barbiers, salles de billards et de pool, dépôts de journaux et de publications périodiques, magasin de cigares, cigarettes, tabacs, huîtres, salle à manger, et aussi exercer le commerce de marchands, commerçants et importateurs de liqueurs en gros et en détail;

Acquérir, recevoir, posséder, louer, échanger, aliéner tous les biens meubles et immeubles nécessaires aux fins de la compagnie et disposer des dits biens de toute façon; hypothéquer et engager de quelque manière que ce soit les biens immeubles de la compagnie;

Souscrire, accepter, endosser, négocier toutes lettres de change, billets promis, chèques et autres effets négociables;

Acquérir par voie d'achat, échange, louage ou autrement tout hôtel ou restaurant, déjà en opération et spécialement l'hôtel actuellement exploité par M. M. Dufresne et Benoit, rue Laframboise, Place du Grand Tronc, Saint-Hyacinthe, y compris la licence, fonds de commerce, l'achalandage, l'ameublement et tous autres accessoires constituant le commerce d'hôtel en opération tel qu'actuellement exercé par les dits Dufresne et Benoit et de les payer en argent ou en parts acquittées de la compagnie à un prix à être déterminé par la dite compagnie;

Acquérir, posséder, louer, garantir, hypothéquer, vendre ou échanger des actions, stocks ou débetures ou garanties de toutes corporations faisant le même genre d'affaires que la présente compagnie;

Acheter, louer, détenir et acquérir tout commerce d'une nature semblable à celui exploité par la compagnie, soit en tout ou en partie, aussi toutes fran-

chises et les payer soit en actions, débetures ou autres valeurs de la compagnie ou autrement;

Contracter des emprunts et en assurer le remboursement dans la manière déterminée par les directeurs de la compagnie et en particulier par l'émission de débetures et d'obligations comportant hypothèque sur tous ou partie des biens immeubles de la compagnie;

Faire toutes choses et exercer tous les pouvoirs et faire toutes les affaires en rapport avec la mise en opération des objets pour lesquels la compagnie est incorporée, sous le nom de "Hotel Union, Limitée", avec un capital social de quarante neuf mille neuf cent piastres (\$49,900.00), divisé en quatre cent quatre vingt dix neuf (499) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera à St. Hyacinthe. Daté du bureau du secrétaire de la province, ce cinquième jour de mars 1915.

C. J. SIMARD,
Sous secrétaire de la province
972-19,26,2,9

POUR VOYAGER

Pour voyages d'automobile. Voiture de Luxe. Appelez Nos Phone 364 ou 378. Prix raisonnables.

Aux deux expositions de la Californie

VOYAGE - 55 JOURS - \$575.

Visitant New York, Philadelphie, Baltimore, Washington, la Nouvelle Orléans, San Antonio et El Paso, Texas, Globo et Phoenix, Arizona, Riverside, San Diego, Los Angeles, Santa Barbara, Del Monte, Santa Cruz et les Arbres Géants, San José et San Francisco, Cal., Salt Lake City, Pays des Mormons, Colorado Springs et Denver, Colorado, Chicago et Detroit, Mich., comprenant billets, wagons-lits Pullman, hôtels, repas, tournées "sight seeing", entrées aux expositions, pour boires, en un mot, toutes dépenses nécessaires.

Groupe limité. Départ de Montréal, lundi soir, le 5 avril; retour le 31 mai.

Voyage sous la direction personnelle de M. Hone ou de M. F. D. Baril, notre premier assistant.

Retenez vos places maintenant. Programme envoyé sur demande.

HONE & RIVET,
Agence générale de Voyages,
9 Boul. St. Laurent, Montréal
31 rue Buade, Québec
j19at-951

Les enfants pleurent pour avoir le
CASTORIA
DE FLETCHER

POUR VOYAGER

Pour voyages d'automobile. Voiture de Luxe. Appelez Nos Phone 364 ou 378. Prix raisonnables.

ON DEMANDE

Un homme digne de confiance pour vendre les arbres canadiens (Hardy Canadian Grown Stock) dans la ville et le comté de St. Hyacinthe.

Commencez maintenant; le meilleur temps pour les ventes. Demandez la liste des offres du printemps et des conditions aux agents Conditions libérales et bel équipement fourni gratuitement.

STONE & WELINGTON,
The Fonthill Nurseries,
j23av (Etabli en 1837) Toronto

ST-HYACINTHE MONTREAL

Tel. 102 Tel. Main 1663

YVON & GENDRON

AVOCATS

159 rue Girouard, St-Hyacinthe

Bureau à Montréal

CHAMBRE 15 EDIFICE LA SAUVEGARDE

92 rue Notre-Dame Est

L'ECOLE COMMERCIALE PRATIQUE

LALIME LIMITEE

ST-HYACINTHE, P. Q.

LES COURS SE CONTINUENT

TOUT L'ETE

Les jeunes gens désirant se préparer pour l'occupation à l'automne, de bonnes positions comme

COMPTABLES
STENOGRAPHERS
CLAVIGRAPHISTES
TELEGRAPHISTES
COMMIS DE BANQUES, ETC.

pourront facilement se qualifier pour ces positions en suivant les cours de la saison d'été à l'École Lalime de St-Hyacinthe.

DEMANDEZ LE PROSPECTUS DE

L'ECOLE COMMERCIALE PRATIQUE LALIME LIMITEE ST-HYACINTHE, QUE.

UN MOT AU PUBLIC

Quand vous achetez hors de votre localité, vous enrichissez des étrangers au détriment de vos concitoyens. Aidez les marchands de chez vous. En retour vous recevrez un meilleur service et des meilleures marchandises. PENSEZ D'ABORD A VOS CONCITOYENS



WINSLOW'S LINIMENT CO. LIMITED
WALSHTON, N.S.

GRAND CHOIX DE

Tapis, Prélarts, Portières

et Rideaux

Chez

EUG. L. DESAUTELS

222-226 Cascades, St-Hyacinthe

POUR LA VICTOIRE FINALE

LE BLOCUS EFFECTIF DE L'ALLEMAGNE ET DE L'AUTRICHE

[Du "MATIN"]

La seule question qui pouvait être posée à M. Augagneur, ministre de la marine, retour de Londres, est celle des mesures qui ont été prises pour assurer, en accord complet avec l'amirauté anglaise, le blocus effectif de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie.

C'est là un élément essentiel de la victoire finale.

Nous avons posé cette question à M. Augagneur qui a bien voulu nous faire les très importantes déclarations qu'on va lire.

—Vous me demandez, nous a-t-il dit, à propos de ma visite à Londres, si les conversations que j'ai pu avoir, les renseignements que j'ai pu recueillir dans la mesure où ils doivent être livrés à la publicité me permettent de dire au "Matin" où en est la question du ravitaillement de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie.

Je sais que cette question préoccupe à bon droit l'opinion publique tant en France qu'en Angleterre. Nos ennemis, bordés par la Russie sur tout leur front oriental, par la France sur leur front occidental ne peuvent évidemment rien recevoir par ces frontières pour assurer leur ravitaillement soit en vivres, soit en munitions. Ce ne peut donc être que des pays neutres limitrophes, soit dans le nord—Hollande et pays scandinaves—soit dans le sud—Italie et Grèce—qu'ils pourraient recevoir ce qu'ils ne peuvent récolter sur leur sol.

Tout d'abord, quelles sont les ressources dont l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie disposent sur leurs propres territoires? Aujourd'hui, il apparaît évident que l'Allemagne, pas plus que son alliée, ne peuvent vivre de leurs produits agricoles, pas plus qu'elles ne peuvent alimenter leur industrie avec des matières premières. Il leur est donc indispensable, pour entretenir leur population et même leur armée, de tirer de très importantes ressources des pays étrangers.

En admettant que les pays neutres consentent à commercer avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, nous savons maintenant que leurs richesses agricoles ou minières ne leur permettent, en dehors de leurs propres besoins, que des exportations tout à fait limitées et qui, par suite, ne peuvent suffire au formidable appétit des Austro-Allemands.

C'est donc au delà des mers qu'en toute hypothèse, nos ennemis devaient chercher des fournisseurs.

Ces constatations rigoureuses nous imposent l'obligation stricte d'être maître des mers. Et le rôle essentiel des alliés est d'arrêter et de contrôler toutes les cargaisons, quelles qu'elles soient, à destination des ports allemands.

L'Allemagne ainsi bloquée s'est efforcée par tous les moyens d'intéresser les neutres à son sort. Après avoir reçu d'eux, au début des hostilités, les disponibilités qui excédaient leurs besoins personnels, elle a voulu les transformer en courtiers et commissionnaires.

Vous connaissez le procédé; les articles à destination de l'Allemagne ne porteraient plus une adresse allemande, mais, arrivées dans un port neutre, elles pourraient repasser en toute tranquillité en Allemagne.

C'est sur ce trafic des neutres qu'a dû porter toute l'attention des alliés. Nos croisières dans la Manche comme dans la Méditerranée, ont pour objet primordial de visiter les bateaux neutres et de s'assurer des marchandises réelles qu'ils transportent. Assurément les neutres ont fait certaines difficultés pour accepter notre contrôle, mais, à la suite des efforts de notre diplomatie tous ont pris des mesures pour arrêter un trafic que nous ne pouvions pas tolérer.

Il y a encore certaines marchandises qui nous échappent, mais soyez certain que c'est en très petites quantités et par envois très espacés.

Tintement d'Oreilles
SURDITÉ
Froid dans la Tête
CAVARRME
 Soulagé instantanément par le
DR. MARSHALL'S
CATARRH SNUFF
 25c Chez tous les pharmaciens ou sera
 envoyé franco de port par
 C. H. KEITH, Mfr., CLEVELAND, OHIO.

Or, cent millions d'habitants ne peuvent s'alimenter à ces fissures; on ne désaltère pas une telle masse avec quelques gouttes de liquide. Aussi l'Allemagne comme l'Autriche-Hongrie en sont elles réduites aux approvisionnements existants chez elles et sont elles dans l'incapacité absolue de se renouveler d'une façon efficace.

—Combien de temps, M. le ministre, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie pourront elles résister à ce blocus?

—Les communiqués officiels du gouvernement allemand, répondit M. Augagneur, soulignent la gravité de la situation. Outre Rhin, on monopolise le pain, on rationne toutes les denrées de première nécessité. Il est donc incontestable que l'Allemagne doit beaucoup souffrir de la situation que nous lui avons faite. Elle en souffrira tous les jours davantage et cette souffrance est un des éléments qui pèsera le plus sur les suites et la fin de la guerre qui nous est imposée.

Et M. Augagneur de conclure:

—On s'est souvent demandé à quoi servaient nos flottes. Eh bien, elles nous ont servi à nous assurer cette maîtrise des mers, à empêcher le ravitaillement par les neutres, à bloquer dans les ports allemands et autrichiens non seulement leurs vaisseaux marchands mais aussi leurs vaisseaux de guerre.

Vous pouvez le dire très haut. La lutte économique dans le moment actuel est aussi importante que la lutte militaire, et nos flottes sont les agents les meilleurs que nous ayons pour triompher sur ce terrain.

Avec l'amirauté anglaise dont il m'a été permis de constater l'effort merveilleux, l'accord est complet sur tous les points, tant en ce qui concerne la visite des bateaux neutres que la répression de la contrebande. Les mailles du filet tendu par notre flotte en travers des passes par lesquelles nos ennemis pourraient se ravitailler sont à l'heure actuelle assez serrées pour ne laisser filtrer qu'un menu fretin qui ne pourra jamais satisfaire la glotonnerie bien connue des Austro-Allemands.

Notes du Pacifique

Les hôtels du C. P. R.

Le service d'hôtellerie du Pacifique Canadien sera probablement réorganisé sur un pied encore plus élevé cette année; cette branche de la grande organisation canadienne a toujours été l'une des plus payantes, l'une de celles qui réussissent le mieux, même au delà des prévisions, car elle a aujourd'hui atteint un point auquel n'avaient pas rêvé les promoteurs de cette idée de construire des hôtels en conjonction avec la ligne de chemin de fer. Au début, ce fut plutôt une tentative d'affaires avec l'espérance que l'augmentation du trafic et de la population, le développement des contrées nécessitent un tel service, mais le succès a réellement dépassé ce à quoi on s'attendait.

Après avoir mis \$1,000,000 pour débiter, le C.P.R. a aujourd'hui plus de \$20,000,000 de placés dans cette rémunératrice entreprise; on a bâti hôtels après hôtels, on a amélioré ceux déjà en existence, jusqu'à ce qu'enfin la Canada puisse dire qu'il possède des palais dignes de figurer à côté des plus belles hôtelleries des Etats Unis et de l'Europe. Le Château Frsntenac, le Viger, le Palliser de Calgary, l'hôtel de Banff, l'hôtel de Vancouver, l'Empress de Victoria et l'Alexandra de Winnipeg sont les mieux connus.

On aura une idée de l'importance de ce service lorsqu'on saura que la moyenne quotidienne de repas donnés au cours de l'an dernier dans tous les hôtels était de 7,650.

La gare Union de Toronto

La compagnie Toronto Terminal qui doit émettre des obligations spéciales

au montant de \$15,000,000, n'a pas encore pratiquement commencé les travaux de cette vaste entreprise. M. J. W. Leonard, qui est le surintendant de la construction a fait ses preuves alors qu'il était au service du C. P. R. et sans doute saura mener à bonne fin l'érection de cette gare Union dont il est question depuis une quinzaine d'années. Des centaines d'ouvriers sans travail de la ville reine attendent avec anxiété le commencement des travaux, mais l'on doit au préalable se procurer les fonds nécessaires.

Lorsque complétée cette gare sera probablement la plus belle et la plus considérable construction de Toronto. Elle coûtera probablement 20 millions

COMMENT GUERIR LE RHUMATISME

La maladie est toujours enracinée dans le sang qu'il faut enrichir et purifier.

Il y a encore un grand nombre de gens qui s'imaginent que le rhumatisme peut se guérir au moyen de liniments et de frottement, mettant de côté le fait médical que le siège du mal est dans le sang. Le rhumatisme ne peut se guérir qu'en nettoyant et en enrichissant le sang, écartant ainsi de l'organisme les acides pernicieux qui causent les douleurs rhumatismales. Les Pilules Roses du Dr. Williams guérissent les cas de rhumatisme les plus opiniâtres, parce qu'elles vont tout droit à la racine du mal dans le sang. Chaque dose contribue à faire du sang riche, vermeil, et ce nouveau sang chasse l'acide toxique, apportant santé et confort à la victime torturée. Ne gaspillez pas de temps et d'argent en liniments et en applications extérieures. Faites un essai judicieux des Pilules Roses du Dr. Williams; ce faisant, vous bannirez la maladie de votre organisme. Voici une preuve de ce que les Pilules Roses du Dr. Williams peuvent faire dans des cas de cette nature. M. Richard Palmer, Wroxeter, Ont., dit: "Depuis des mois, une attaque combinée de rhumatisme et de sciatique me rendait la vie misérable. Le rhumatisme semblait s'implanter dans toutes mes articulations, et les douleurs de la sciatique étaient si douloureuses que je pouvais à peine me traîner. Je suis cultivateur, ce qui veut dire que, dans mon état, j'étais incapable de vaquer à mon travail ordinaire. Ni les médecins, ni les différents remèdes que je pris ne me firent de bien. Finalement, on me persuada d'essayer les Pilules Roses du Dr. Williams, ce dont je dois me féliciter beaucoup, car j'en avais à peine pris quelques boîtes que les douleurs commençaient à disparaître; après avoir pris neuf boîtes, tout élançement par suite du rhumatisme et de la sciatique était disparu, j'étais capable de reprendre mon travail, et je n'ai pas perdu une seule journée par la maladie depuis lors. Je suis en ce peut plus reconnaissant de ce que les Pilules Roses du Dr. Williams ont fait pour moi, et j'ai espoir que mon cas servira à d'autres malades."

C'est en guérissant dans de semblables cas que les Pilules Roses du Dr. Williams se sont fait une réputation universelle. Les Pilules Roses du Dr. Williams sont en vente chez tous les marchands de remèdes ou nous les envoyons par la poste à raison de 50c la boîte ou six pour \$2.50. Ecrivez à The Dr. Williams' Medicine Co., Brockville, Ont. 976

C'est en guérissant dans de semblables cas que les Pilules Roses du Dr. Williams se sont fait une réputation universelle.

Ce dont les médecins font usage pour l'Eczéma

Une combinaison adoucissante d'huile d'immortelles (wintergreen), de thymol et autres ingrédients salubres appelée Prescription D.D.D. est maintenant le remède des spécialistes pour toutes les maladies de la peau. Il pénètre les pores et donne un soulagement immédiat à la plus cuisante des démangeaisons. Ses huiles émollientes guérissent rapidement les tissus enflammés. Essayez son effet adoucissant. Tous les pharmaciens tiennent les bouteilles d'essai à 25c. Venez et nous vous parlerons de notre offre de garantie que nous vous délivrerons de votre détresse ou votre argent sera remis. Informez-vous aussi du savon D.D.D.

J. H. E. BRODEUR,
St-Hyacinthe Pharmacia.
D.D.D. est fait en Canada.
5,12,19—917

Il est de la Nature de l'Homme de se Tromper

Mais, parce que vous êtes associé dans un commerce de quincaillerie ou d'épicerie, ne faites pas l'erreur d'en conclure que l'assurance pour associés ne vous concerne pas. Vous avez tout autant besoin d'une

Police de Protection d'Associés de La CANADA LIFE

qu'une maison brassant des millions de dollars.

Que vous fassiez de grosses ou de petites affaires, dans un village, une ville ou cité, il n'en reste pas moins vrai que la mort de votre associé ébranlerait très sérieusement, si elle ne ruinait pas votre commerce.

Nous avons étudié votre question à votre point de vue et nous serions heureux d'en causer davantage avec vous.

Herbert C. Cox,

Président et Gérant Général.

F. BARTELS, Agent, St-Hyacinthe.



HYGIENE

Maladies Contagieuses (Suite.)

Inhumation—Le cadavre d'une personne morte de maladie contagieuse doit être enseveli d'une façon spéciale, de manière à ne pas devenir une cause de contagion, et doit être enterré dans les 24 heures sans entrer à l'église. De même il existe des lois strictes pour le transport de ces cadavres d'une municipalité dans une autre. On trouvera dans les bureaux d'hygiène locaux des instructions précises à ce sujet.

Avant de terminer ce chapitre des maladies contagieuses, il n'est pas sans intérêt de rappeler que pour les animaux atteints du charbon, de la morve ou de la rage, il y a déclaration obligatoire immédiate de la part du propriétaire et du vétérinaire ayant donné ses soins aux animaux malades; et le conseil municipal doit en notifier de suite le conseil d'hygiène de la province.

DOCTEUR H. SANSON,
Inspecteur d'Hygiène du district de St-Hyacinthe

BIBLIOGRAPHIE

L'Ame de Roland, par M. Battanchon, épisode des guerres de religion. Prix: 40 sous.

Le livre que M. Battanchon vient de livrer à la publicité est un de ces rares romans. Il n'en est pas moins intéressant, captivant même. Les personnages mis en scène sont des monstres et des héros, comme on en trouve aux époques troubles de notre histoire. A côté du cruel sire d'Aubépin, de ce Vendéen dégénéré, véritable Néron moderne, on est heureux de rencontrer l'aimable et douce Gillette, dont l'âme pleine de candeur entraîne irrésistiblement au bien; le prêtre martyr Symphorien, admirable de courage et de piété; le capitaine Bénédict enfin, vrai type du chevalier prêt à verser son sang pour les nobles causes.

L'Ame de Roland est un livre d'une lecture agréable et aussi d'une inspiration élevée. Il a de l'intrigue, de riches descriptions et beaucoup de vie. En maints passages, l'auteur chante sa foi avec de fiers élans d'enthousiasme. Il a su comprendre que le premier devoir de tout écrivain est de porter en haut les âmes de ceux qui le lisent.

En vente à la librairie Richer, Saint-Hyacinthe. 969

Cinq et demie pour cent seulement de la terre du globe est propre à la culture.

Nouvelles Générales

L'ensemble du trafic britannique, affirme-t-on, n'a pas encore été affecté par le blocus teuton.

On prétend que l'industrie renaît un peu à l'activité, en Belgique, notamment dans les houillères et sur les voies ferrées.

La rumeur se répand, à Ottawa, que les élections générales pour le Parlement fédéral suivraient d'assez près la clôture de la présente session.

A la suite de la dissolution de la Législature de la Colombie Anglaise, le Premier Ministre, Sir Richard McBride, annonce que les élections générales sont fixées au samedi 10 avril prochain.

Les forces insurgées du général Zapata s'emparent de la ville de Mexico, et ce chef annonce qu'avant six jours il aura rétabli les communications régulières entre la capitale et la frontière.

Dans une déclaration faite, à Toronto, pour le correspondant de la Presse Associée, le général Villa aurait affirmé que, si les troupes étrangères intervenaient au Mexique, pour réduire, de force, Carranza, ses propres soldats à lui Villa et tous les Mexicains se rallieraient au drapeau national pour faire face à l'invasisseur.

Le gouvernement allemand ayant informé la Suisse qu'il a interdit l'exportation de l'antracite et de la houille, le gouvernement anglais a offert à la confédération Hélivétique de lui fournir tout le combustible minéral dont ses ressortissants auront besoin, au prix coûtant.

Le journal "Evening News" publie une dépêche de Copenhague, qui dit que Ernest August, duc de Brunswick, et gendre de l'empereur Guillaume, souffre d'une prostration nerveuse, que l'on regarde comme probablement incurable. Le duc, qui était sur le front aussitôt après la déclaration de la guerre, devint malade alors qu'il combattait en France.

VINCENT & GIROUARD
 LONGUEUIL TEL. 105
 ROUTES BORNAGES FONDATIONS ELECTRICITE PONDURS D'EAU SURVEILLANCE DE TRAVAUX
 ST-HYACINTHE TEL. 100
 ST-JACQUES TEL. 100
 ST-LOUIS TEL. 100
 ST-ROCH TEL. 100
 ST-ANTOINE TEL. 100
 ST-PIERRE TEL. 100
 ST-PAUL TEL. 100
 ST-JEAN TEL. 100
 ST-BASILE TEL. 100
 ST-LEON TEL. 100
 ST-ROCH TEL. 100
 ST-ANTOINE TEL. 100
 ST-PIERRE TEL. 100
 ST-PAUL TEL. 100
 ST-JEAN TEL. 100
 ST-BASILE TEL. 100
 ST-LEON TEL. 100

A VENDRE

2 voitures de famille, 1 ou nibus, sleigh (speeder), 1 secrétaire (roll top), 1 clavigrapher Oliver. S'adresser au No 11 rue Laframboise. 12,19,26,2—957

A VENDRE

3 Incubateurs: 2 Prairie State 150, et un Peerless 120. Un Centrifuge Massey Harris pour 2 à 4 vaches. Plusieurs Ruches et un Extincteur. S'adresser au bureau du "Clairon" 5,12,19,26—910

Avis

PIERRE RACINE, LIMITÉE

AVIS est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du dix-neuf février 1915, constituant en corporation MM. Pierre Racine, marchand, Victor Racine, journaliste, Alphonse Pion, bourgeois, Oscar Brouillette, barbier, Omer Flibotte, cultivateur, tous de Saint-Hyacinthe, dans les buts suivants: Faire le commerce en gros et en détail d'épicerie, provisions, liqueurs spiritueuses, ferronneries, chaussures, marchandises sèches et toutes sortes de marchandises en général. Manufacturer et autrement produire et acquiescer telles marchandises. Faire le commerce de l'importation et l'exportation. Agir comme agent à commission et agent commercial généralement. Acheter, vendre ou échanger des propriétés ou des lots vacants et faire commerce d'immobilier en général. Faire le commerce de produits agricoles et d'animaux ainsi que l'élevage d'œufs. Acquiescer, louer et disposer des marques de commerce, droits de patentes, privilèges d'aucune invention et les employer relativement aux affaires de la compagnie. Fabriquer et vendre, soda, ginger ale, cidres et toutes autres liqueurs douces; Fabriquer et vendre les vins canadiens; Embouteiller et vendre de la bière et faire toutes autres affaires qui se rapportent à tel commerce, le tout sujet aux prescriptions de la loi des licences; Faire des arrangements avec aucune compagnie faisant un commerce semblable pour partage de profits, réunion d'intérêt, condition réciproque ou autrement dans l'intérêt de la dite compagnie; Acquiescer des actions dans aucune compagnie faisant semblable commerce et par des actions acquiescées en la présente compagnie en partie ou en entier; S'annuler avec d'autres compagnies autorisées à faire semblable commerce; Acheter et acquiescer en tout ou en partie l'actif et l'achalandage de la maison Pierre Racine de la cité de St-Hyacinthe et de toutes autres compagnies, sociétés ou personnes faisant semblable commerce et en payer le prix partie en argent ou partie en parts acquiescées; Se charger du paiement du passif de la dite maison "Pierre Racine" de telles compagnies, sociétés ou personnes; Vendre les affaires et les propriétés de la compagnie comme une affaire en opération, et toutes personnes, sociétés ou compagnies ayant le pouvoir de l'acquiescer et en recevoir le prix partie en argent ou partie en parts acquiescées; Acquiescer toutes propriétés nécessaires pour les affaires de la dite compagnie et en faire l'exploitation sous le nom de "Pierre Racine, Limitée", avec un capital social de vingt mille (20,000) piastres, divisé en deux cents actions (200) de cent (\$100-00) piastres chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Saint-Hyacinthe. Daté du bureau du secrétaire de la province, ce dix-neuvième jour de février 1915.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.
5,12,19,26—950

"Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à Saint-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par l'imprimerie Yamaska U. JACOBS, Prés. AHONNEMENT A St. Hyacinthe (livré à domicile) et aux États-Unis, par année..... \$1.50 Ailleurs au Canada..... 1.00 3e LE NUMERO En vente chez M. Geo. St-Jean.

UNE OBSERVATION

Voilà le rédacteur du journal "La Tribune" de St Hyacinthe pris d'un grand zèle pour la défense des privilèges de l'Eglise et ses communautés religieuses. Il lance depuis quelque temps ses foudres contre le maire, les conseillers et le député de St Hyacinthe. En cela on pourrait peut être le croire sincère, car il s'attaque à des hommes publics dans leurs actes comme maire, conseillers et député. Mais lorsque dans le même article, on le voit, lui, ce défenseur des droits de l'Eglise et ses ministres, attaquer stupidement l'un des prêtres du diocèse et le mettre sans aucune raison en cause, alors cesse notre foi en sa sincérité, et on se demande s'il ne poursuit pas un autre but, s'il n'a pas une autre raison qui n'est pas le zèle religieux. On dirait à la manière dont il parle de prétendu billet de confession, la foi du pharisien en pareille matière. A l'entendre s'apitoyer sur la prétendue naïveté de ce prêtre, qui, selon ce théologien nouveau genre, lumière de première grandeur, s'est laissé tromper par les apparences, on est certain qu'il est d'une souveraine mauvaise foi, ou d'une ignorance impardonnable, lorsqu'il pousse l'indélicatesse jusqu'à attaquer ce prêtre dans l'exercice de son ministère.

CIVIS.

Un missionnaire pris pour un espion

Une histoire très amusante nous est rapportée comme s'étant produite au paisible village de Ste Madeleine, ces jours derniers.

Un religieux de l'extrême ouest canadien était venu à St Hyacinthe, chargé par sa communauté d'acheter les machines voulues pour l'outillage complet d'un moulin à scie. Il fit la remarque au manufacturier à qui il s'était adressé, que lui, personnellement, ne connaissait rien dans la mécanique, le priant de bien voir à ce qu'il ne manquât rien, attendu que pour se rendre à destination, il lui fallait parcourir plus de douze cents milles en voiture, ajoutant qu'il n'aimait guère à faire un nouveau voyage pour se procurer une petite pièce insignifiante de machinerie. Là dessus le manufacturier lui conseilla d'aller voir le moulin de Ste Madeleine, ajoutant que si tel moulin lui convenait, ce serait facile de lui donner exactement la même chose.

Le missionnaire se rendit à Sainte-Madeleine et s'en alla d'abord frapper chez M. le curé. Une servante lui dit que M. le curé n'y était pas, mais lui offrit quand même à entrer et lui donna une chambre.

Quelques minutes après le bedeau qui, probablement suit avec intérêt les péripéties de la guerre européenne, fit son entrée au presbytère et apprit l'arrivée du visiteur. Il fit des reproches à la servante d'avoir donné l'hospitalité à un inconnu qui, pour lui, devait être un espion allemand. De suite, il téléphona à deux notables de l'endroit, leur faisant part de ses soupçons. On ne sait trop comment la chose a transpiré; toujours est il que quelques minutes plus tard, quarante à cinquante personnes étaient rendues en face du presbytère. Entre temps, deux ou trois braves étaient allés au magasin, pour s'acheter des cartouches. Pour aller au plus court, les notables ont prié le religieux de retourner à la gare, ce qu'il a fait de la meilleure grâce du monde, mais un peu ahuri par cette foule qui le suivait. A l'événement, on s'est fort amusé de l'aventure, et le missionnaire comme les autres. Tout s'est expliqué, et le lendemain le prétendu espion allemand était reçu à bras ouverts par le curé de Ste Madeleine.

GARAGE de MONTREAL, P.Q. Tél. Up. 5637.

UPTOWN 5 6 3 7

G. M. CHANDLER GÉRANT GÉNÉRAL

UPTOWN 5 6 3 7

GARAGE de DRUMMONDVILLE, P.Q. Téléphone 81.

G. M. Chandler Garage & Manufacturing Co. Ltd

INGENIEURS D'AUTOMOBILES EXPERTS

Travaux de machinerie de toute description.

Peinture d'automobiles.

Modèles d'inventions construits sur commande.

MECANICIENS Réparations de Moteurs. Réparations de Magneto.

TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ DE TOUTES SORTES

CARROSSERIES D'AUTOMOBILES CONSTRUITES SUR COMMANDE (AUTOS DE PLAISANCE OU DE COMMERCE)

458 RUE GUY Montréal, Canada

Automobiles à louer jour et nuit, pour toutes occasions. Succursales à 578 rue Centre, Pointe Saint-Charles, le 1er mai 1915. Succursales aussi à SAINT-HYACINTHE, P.Q., et à Victoriaville, P.Q. D'autres succursales seront ouvertes sous peu. 975

Fabrication de Patrons, Dessins, Croquis. Impressions sur papier bleu.

Eclairage électrique pour automobiles.

ACCESSOIRES. Gros et Détail.

Nouvelles Locales.

Farceurs

Mardi matin, trois employés de chemin de fer, pris de boisson, ont décidé d'avoir un peu de plaisir au dépens des gens de St Hyacinthe. C'est ainsi qu'ils se sont rendus d'abord dans le salon d'une modiste, où ils se sont fait montrer et ont essayé tous les chapeaux grands et petits, au désespoir de la propriétaire. De là ils sont passés chez un marchand de chaussures. Quels points voulez vous, messieurs? N'importe quels, puis leur farce finie, ils ont dirigé leurs pas vers la pharmacie Brodeur, où ils ont eu moins de succès. M. Brodeur a fait venir les policiers Lagassé et Senécal, deux hommes pas peureux, qui les ont amenés au violon sans cérémonie. Leur chef, notifié de ce qui s'était passé, a payé l'amende de \$9.00 puis a disparu, suivi par ses trois employés penauds.

Le Sirop d'Erable

Le temps des sucres approche. Bientôt sur notre marché on offrira en vente le sirop d'érable qui est si recherché des fins gourmets.

Un de nos abonnés nous écrit pour nous signaler que l'an dernier il y a eu des poursuites de prises contre des fabricants de sirop d'érable qu'on soupçonnait d'adultérer leur produit et qu'un d'entre eux a été condamné pour avoir vendu du sirop contenant une trop grande proportion d'eau.

Avis aux vendeurs de sirop d'érable.

DECES

Nous apprenons avec regret la mort de Sr Thérèse de l'Enfant Jésus, née Marie Antoinette Lambert, survenue dimanche matin, après quelques mois de maladie seulement, à la Maison Mère des Srs de St Joseph, dans sa cinquantième année de vie religieuse. Elle était ancienne élève des Srs Ursuline de Trois Rivières. Douée de grandes qualités de cœur et d'esprit elle se fit aimer de tous. Agée de 25 ans à peine, elle dut faire le sacrifice de sa vie pour s'envoler vers une Patrie meilleure.

Elle est la fille de M. Victor Lambert mécanicien de Plessisville et a-trefois de St Hyacinthe, outre son père et sa mère inconsolables, elle laisse pour la pleurer, trois sœurs dont l'une religieuse dans la même communauté, Sœur Agnès de Jésus, et Mlles Bernadette et Marie Thérèse.

A la famille en deuil, nous offrons l'expression de notre profonde sympathie.

Règlements du concours de tir du 21 mars 1915

Ces règlements sont ceux de l'Association "Interstate"

Pigeon brisé

Un pigeon brisé est un pigeon après lequel il manque une partie, quelque petite soit elle, ou qui est complètement réduit en poussière, ou encore a une partie brisée, même si cette partie est réduite en poussière par le contestant.

Pigeon poussièreux

Un pigeon poussièreux, est un pigeon duquel plus ou moins de poussière est dégagee par le coup du tireur mais qui ne montre aucune diminution appréciable en dimension. Dans ce cas, ce pigeon n'est pas considéré comme brisé.

Revers discordant (Jarring Back)

Le "Jarring Back", dénote que par le choc du premier coup, la planche de sûreté a glissé en arrière et la détente se trouve fermée. Quoi que puisse en être la cause, le tireur devra en subir les conséquences.

Angle trop large

Lorsque un pigeon varie plus que vingt degrés en dehors de la ligne prescrite, le contestant peut le refuser.

Les plus hauts marqués

Les plus hauts marqués suivant l'ordre de supériorité, prennent tout l'argent et les prix dans l'ordre indiqué par les directeurs qui régissent le concours. Dans un cas d'égalité, les contestants doivent tirer tour à tour jusqu'à ce qu'un des tireurs manque le coup, les autres cependant doivent tirer le même nombre de pigeons; celui qui demeure le plus longtemps est déclaré premier, le suivant deuxième et ainsi de suite.

L'arbitre et les juges

Quand un arbitre et des juges sont nommés, ces derniers doivent juger le concours. Le devoir de l'arbitre est de décider tous les différents qui pourraient survenir entre les juges; durant ces discussions, le concours devra être interrompu. Conséquemment, les difficultés entre les juges doivent être soumises à la décision de l'arbitre.

Si les juges sont négligents ou inefficaces, compromettant par là l'équité entre les contestants, la direction devra les changer immédiatement.

Le démarreur

Le démarreur doit avoir charge de faire partir la trappe. Il doit faire partir la trappe immédiatement après que le contestant a donné le signal de... laissez aller (pull).

Le démarreur ne doit avoir absolument rien pour lui empêcher de voir les contestants et le point de tir.

Les contestants

Un constant ne doit charger son fusil que quand il est rendu en face de la trappe en position de tirer.

Dans un concours à une trappe simple, le contestant ne doit placer qu'une seule cartouche dans son fusil et l'enlever avant de laisser le point de tir.

Pigeon brisé

L'arbitre ou juge doit déclarer un pigeon brisé ou mort, quand il est cassé dans l'air dans les conditions prescrites par ces règlements.

Un pigeon ramassé et avarié ne doit pas être considéré comme un pigeon cassé.

Pigeon perdu

Quand le contestant ne tire pas à cause que son fusil n'est pas chargé, ou qu'il est désarmé ou bien que la planche de sûreté a été fausement ajustée, que ce soit un oubli de sa part ou non, ou pour toute autre cause imputable à sa négligence.

Le pigeon ne compte pas

(a) Quand un contestant ne tire pas à son tour.

(b) Quand deux contestants ou un contestant et un non contestant tirent sur le même pigeon.

(c) Quand le fusil ou la cartouche du contestant fait long feu.

(e) Quand quelqu'un ou quelque chose a nuit au tireur.

(f) Quand pour d'autres raisons non prévues par ces règlements, et que dans l'opinion de l'arbitre ces raisons seraient de nature à ne pas donner justice aux contestants.

Pas de pigeon s'il est refusé

Si un contestant ne tire pas dans n'importe lequel des cas ci-dessous mentionnés, l'arbitre doit déclarer le pigeon nul, mais si le contestant tire, le pigeon doit compter.

(a) Si la trappe part à un intervalle appréciable soit avant le commandement de... laissez aller (pull).

(b) Quand la trappe part sans qu'on en ait fait la demande.

(c) Quand dans une trappe simple deux pigeons partent simultanément.

(d) Quand le pigeon décrit un angle trop éloigné.

Fusil et charge

(a) Les fusils du calibre 12 seulement seront acceptés.

(c) Une cartouche rechargée, ou un fusil ou cartouche qui aurait refusé de partir une fois durant le concours; le contestant devra en subir les conséquences s'il l'emploie.

Distance

La trappe sera à une distance de 16 verges des contestants, les angles seront des angles connus.

Entrées

L'argent des entrées devra être déposé entre les mains de M. Hilaire Gervais à l'Hôtel du Canada, jusqu'à samedi midi le plus tard. Aucune entrée ne sera acceptée après cette heure. Prix de l'entrée \$5.00.

Le concours commencera dimanche le 21 mars courant à midi et demi.

L'entrée sur le terrain sera gratuite. Au cas de mauvais temps le concours sera remis au dimanche suivant.

MAUX DUS A LA DENTITION

Le temps de la dentition des bébés est une période d'anxiété pour les mères, à moins que l'estomac du bébé ne soit maintenu en bon état et que ses intestins soient réguliers. Aucun autre remède n'a été trouvé aussi précieux durant la période de dentition, que les Tablettes Baby's Own. Elles font faire la dentition sans douleur, et grâce à leur usage le bébé fait ses dents si facilement que la mère s'en aperçoit à peine. Voici ce que dit Mme F. Goldsmith, Nelson, C. A., de ces Tablettes: "Les Tablettes Baby's Own sont ce qu'il y a de mieux pour la mère, durant la période de la dentition".

Les Tablettes sont vendues par les marchands de médicaments ou sont envoyées par la poste, moyennant 25 cents la boîte, par The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont. 976

BIBLIOGRAPHIE

Les atrocités allemandes — Le livre rouge français — Le livre rouge belge. Texte officiel "in extenso" — Prix: 10 sous.

Lettre pastorale du Cardinal Mercier, archevêque de Malines, précédée du récit de l'attentat commis par les Allemands contre la personne du Cardinal Mercier et suivie des opinions de cardinaux, archevêques et évêques de France, et de l'héroïque roi des Belges, Albert Ier. — Prix 10 sous.

En vente à la Bibliothèque des Ouvrages Documentaires, 16 rue Alphonse Daudet (XIVe), Paris, France.

— Le chien du voisin ne viendra plus tuer nos poulets; je lui ai coupé la queue.

— Qu'est ce que cela peut bien lui faire!

— Je dois dire que je la lui ai coupée juste au cou.

Communication

A l'Editeur du "Clairon".

Cher monsieur—Veuillez publier ce qui suit dans votre journal pour le bénéfice de ceux qui patronisent nos représentations de vues animées.

Nous désirons annoncer au public que le Palais des Nouveautés est sous une nouvelle administration, donnant à ses patrons des représentations de 1re classe et de la plus haute moralité. La musique est excellente, les vues sont changées 3 fois par semaines, les lundis, mercredis et vendredis, avec 10 rouleaux à chaque séance. Matinées le jeudi, vendredi et samedi à 2.30 p. m.

Vendredi de cette semaine la série du Mystère des \$20,000,000 commence. Nous espérons qu'elle sera très goûtée du public. Il y a actuellement plusieurs séries en marche dans les différentes salles de vues animées et il est difficile de s'en procurer une qui contenterait tout le monde, cependant nous croyons avoir fait un excellent choix.

Le programme pour vendredi de cette semaine est l'un des meilleurs qui aient été offerts en cette ville:

"The clue of the Broken Finger", (Le Doigt Cassé), une intéressante histoire de détective en trois rouleaux montrant l'audacieuse évasion d'un forçat et la poursuite excitante qui en résulte.

La série des vues de guerre de Strand donnant des vues authentiques prises sur le théâtre même de la guerre, d'un intérêt vital pour tous les Canadiens.

Une merveilleuse histoire du Nord Ouest intitulée: "Adrift" (A l'abandon), en deux rouleaux.

Deux excellentes comédies "Luttie's Lovers" (Les amants de Luttie).

Un Keystone—10 rouleaux en tout. Tout ce que nous vous demandons c'est de venir nous voir et nous offrir des suggestions que l'administration recevra avec reconnaissance.

Nous sommes ici pour vous donner satisfaction. Donnez nous une chance et nous ferons tout en notre pouvoir pour vous faire passer de très joyeuses soirées.

T. SHEAFE HASKELL,

977 Gérant local.

Obsèques de Dme Vve O. Brodeur

Ce matin après l'arrivée du train de Montréal qui entre en gare à 9 16 hrs. ont eu lieu les funérailles de Mde Vve Olivier Brodeur, décédée à Montréal mercredi le 17 courant à l'âge de 70 ans.

Madame Brodeur était l'épouse de feu Olivier Brodeur, ancien marchand et échevin de cette ville. Elle laisse deux enfants, Raoul, commis marchand et Mde J. A. Champigny de Montréal; un frère M. Eusèbe Morin, bourgeois de cette ville.

A la famille en deuil, Le Clairon offre ses plus vives sympathies.

POUR VOYAGER

Pour voyages d'automobile. Voiture de Luxe. Appelez Nos Phos 364 ou 378. Prix raisonnables

SUS AU TRAITRES

A bas l'Oppresseur Chansons d'actualité, sur la guerre Européenne par Remi Fournier, en vente à 10c franco par la malle chez

ST-JEAN & FRERE,

Marchands de journaux,

St-Hyacinthe

Docteur J. E. A. Collette

MÉDECIN-CHIRURGIEN

BUREAUX:

Coin Ste-Anne et Girouard, Tél. 31E 185 rue Girouard, St. Hyacinthe.

Servante Demandée

On demande une servante. S'adresser au No 320 rue Girouard.

Chambre et Pension demandées.

Un monsieur désirerait avoir une chambre avec pension dans une famille privée. S'adresser au bureau du "Clairon" jno-945

DEFENSE D'AVANCER

Je soussigné, Napoléon Daudelin, sculpteur, de cette ville, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par qui que ce soit sans un écrit de ma main.

NAPOLÉON DAUDELIN.

5,12,19,26-946

Argent bien placé

Les placements les plus sûrs se font toujours sur des prêts aux municipalités. Nous en avons toujours qui vous rapporteront de 5 à 6 pour cent.

Adressez vous en toute confiance à

PROVINCIAL SECURITIES, Ltd.

105 Mountain Hill, Québec

Canada. 940

CHS. G. RACICOT

MARCHAND DE

Grains et Farines

AVIS AUX CULTIVATEURS

Achetez au plus tôt vos graines de mil et trèfle. La taxe de guerre a fait monter le prix du marché de \$1.00 par 100 livres de trèfle et 50 cts par minot de mil.

Cette taxe sera forcément ajoutée au prix de vente, après les achats futurs. Profitez de la marchandise achetée à l'automne.

Toujours en mains: Tourteaux de lin, gruau, etc., pour élevage de jeunes animaux.

Baby Chick Food—Un composé de grains cassés, blé cuit, os broyés, etc., et stimulant propre à la santé et au développement rapide des petits poulets: en boîtes de 25 et 50 sous.

Magasin—Angle des rues Saint-Antoine et Mondor

933 Téléphone 27

J. W. ST-JEAN

Electricien-Contracteur

Installation de système électrique des plus perfectionnés.

Posage d'appareils et fixtures, lampes, etc., etc

Spécialités: Posage de cloches électriques, aussi réparations.

57 St. François, Tél. Bell 232

Place du Marché, St. Hyacinthe

CANADIEN PACIFIQUE

EXCURSION DE COLONS

A Winnipeg, Edmonton et stations intermédiaires, aller et retour, tous les mardis, à partir du 2 mars jusqu'au 26 octobre 1915. Bon pour deux mois.

Adressez-vous à

R. E. CODERRE,

jd-941 125 Cascades

Canadien Pacifique

Exposition Internationale Panama-Pacifique, San Francisco Cal. Exposition Panama Californie, San Diego Cal. Taux très réduits du 1er Mars au 30 Novembre 1915. Billets bons pour trois mois, mais pas plus tard que le 31 décembre 1915. Choix de routes etc. Adressez vous à

R. E. CODERRE,

931-j.n.o. 125 Rue Cascades.

A vendre

Un ménage complet tel que set de salon, set à diner, lits, chaises, etc. Poêle à gaz et de cuisine, ainsi que deux glacières.

Aussi chassias pour renfermer les galeries en hiver.

Le tout sera vendu en bloc ou en lots séparés, au gré de l'acheteur.

H. TRESTER,

19ms-934 95 rue Girouard